

# COMMUNE DE SORAL



Législature 2020-2025  
Délibération No 2 / 2024  
Séance du 10 juin 2024

## Proposition du Maire relative à l'adhésion de la commune de Confignon à l'Organisation Régionale de la Protection Civile de la Champagne

---

Vu le groupement commun de protection civile existant entre les communes fondatrices d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral,

Vu le préavis de principe, émis favorablement, par les membres de la commission intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne lors de leur séance du 29 août 2023, concernant l'éventuelle entrée de la commune de Confignon,

Vu le projet de modification de statuts de l'Organisation régionale de protection civile de la Champagne (ORPC Champagne) pour inclure Confignon,

Vu l'article 2 de la loi d'application des dispositions fédérales sur la Protection civile du 17 avril 1980 (g 2 1),

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre u 51 à 60 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

### DECIDE

Par 10 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents,

1. D'accepter l'adhésion de la commune de Confignon au groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne ».

2. De prendre acte que les modifications des statuts seront présentées au vote du Conseil municipal dès qu'elles auront été rédigées.
3. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération par chaque commune formant le groupement soit Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Soral et Laconnex (ORPC Champagne).